

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le trois juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Valérie MARSAULT (pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Agnès RONDEAU

**OBJET : Candidature de la Commune d'Echiré à l'Appel à Projets (AAP)  
Région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transitions »**

Le Maire expose.

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé le 21 mars dernier un AAP (Appel à Projets) « Nature et Transitions » pour la reconquête de la biodiversité. Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité.

Cet AAP répond à la volonté de la Région d'accélérer la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine : « Néo Terra ». Cette feuille de route construite autour de 11 ambitions couvrant l'ensemble des enjeux s'appuie sur un diagnostic régional qui montre un état des lieux de la biodiversité régional aussi inquiétant que les prévisions sur les dérèglements climatiques.

Le défi à relever est bien d'intégrer la conservation et de régénérer la biodiversité dans les schémas d'aménagements et de production afin de maintenir et amplifier l'ensemble des services écosystémiques rendus gracieusement par la biodiversité.

La commune d'Echiré a décidé d'engager la plantation d'une haie champêtre, d'un verger communal et la mise en œuvre d'une micro-pépinière citoyenne. Ce projet répond aux caractéristiques de l'AAP de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La commune d'Echiré a sollicité l'association « PROM'HAIES en Nouvelle Aquitaine » (79) qui pilote ce projet.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions communales déjà engagées en faveur des paysages et de la biodiversité. Divers projets de plantations ont déjà été réalisés :

- Année scolaire 2020-2021 : travail d'une classe de CM2 avec Deux-Sèvres Nature Environnement sur la faune présente sur la commune et réalisation d'un îlot de biodiversité à l'aire de détente (terrain communal)
- Janvier 2021 : à l'initiative du groupe « Développement durable », plantation d'une haie au rond-point de la Vigne sur terrain communal avec participation du Conseil Municipal des Jeunes ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : plantation de 12 arbres sur terrain communal (arbres fournis par l'association Poitou-Charentes Animation au titre de la réduction de l'empreinte écologique du Tour cycliste Poitou-Charentes d'août 2020 qui a traversé la commune) ;
- 24 et 25 novembre 2021 : plantation d'une micro-forêt au groupe scolaire d'Echiré (sur une superficie utile de 145 m<sup>2</sup>, plantation de 480 arbres, de 27 essences locales différentes, selon le protocole Miyawaki, qui prévoit une forte densité (3 à 5 arbres par m<sup>2</sup>) et l'association de plusieurs strates d'arbustes et arbres).
- 2<sup>ème</sup> plantation de micro-forêt en projet (aménagement d'un large rond-point en cœur de lotissement de centre-bourg).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier constitué et le plan de financement associé.

#### Définition du projet :

- Plantation de 670 mètres de haie champêtre associée à une bande enherbée pour relier les haies existantes et créer un corridor écologique jusqu'au bourg et au futur verger communal inclus dans le projet.

L'emprise réservée pour ce projet est de 4 mètres :

- 2 mètres pour la haie ;
- 2 mètres pour la bande enherbée.

- En lien direct avec la nouvelle haie, un verger communal va être implanté le long d'un chemin de balade en périphérie du bourg avec des variétés locales et nationales adaptées au territoire.

- Surface du projet : 650 m<sup>2</sup> ;
- Nombre d'arbres fruitiers : 15 unités ;
- Nombre de buissons de petits fruits : 20 unités.

- Une animation/formation sera réalisée pour le groupe d'habitants-bénévoles sur le sujet de la multiplication des végétaux ligneux et l'accompagnement à la mise en place d'une micro-pépinière citoyenne.

- Animation d'une journée publique d'apprentissage des techniques de greffage pour apporter de la connaissance aux habitants sur les arbres fruitiers et les variétés locales, transmettre les gestes ancestraux du greffage à tous les habitants, produire et diffuser des jeunes plants greffés pour les habitants de la commune.

Le site choisi aujourd'hui pour ce projet a l'avantage d'être communal mais les parcelles ne sont pas fournies en haie sur l'ensemble de leur périphérie. Ces aménagements permettront donc de créer une cohérence dans la continuité des haies champêtres et de leur lien avec les haies du bourg. Ces corridors écologiques permettront d'améliorer nettement la circulation de la faune sur ce secteur et d'augmenter les habitats disponibles.

Plan de financement du projet :

NATURE DES DÉPENSES	Montant HT (en €)	NATURE DES RESSOURCES	Montant (en €)
<b>Travaux (à détailler + joindre devis) :</b>		Région Nouvelle-Aquitaine :	8 977,50
Travaux de plantation d'une haie champêtre, d'un verger communal et mise en œuvre d'une micro-pépinière citoyenne	12 825,00	Autofinancement :	3 847,50
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 825,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 825,00</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;**
- **d'approuver la candidature de la Commune d'Echiré à l'appel à projets « Nature et Transitions » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour le projet décrit ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le dossier de candidature à transmettre à la Région et tous les documents afférents ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet sur le territoire communal.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 3 juin 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 07 JUIN 2022

Notifié ou publié le : 07 JUIN 2022